

actuelle. De cette façon seulement, nous semble-t-il, le Parlement jouira de la confiance du peuple. Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous avons conclu qu'il ne nous restait, en toute justice, qu'à proposer un amendement au projet de résolution déposé cet après-midi par le ministre du Revenu national, et je vais en saisir la Chambre dans un instant.

Notre projet d'amendement vise à la création d'un comité chargé d'étudier les moyens propres à assurer la conscription des ressources financières. Nous pensons que cette façon de procéder ne retarderait pas forcément les résultats. Un tel comité agirait avec autant de célérité que toute autre commission créée ou projetée par le Gouvernement. S'il est possible d'établir la conscription de l'industrie, nous sommes d'avis qu'il est tout aussi facile, sinon davantage, de décréter la conscription de la finance et qu'il n'y faudrait pas plus de temps. A notre sens, par le dépôt de ce projet d'amendement, nous saisissons le Parlement de la ligne de conduite que la population voudrait voir adopter. Nos gens n'hésitent aucunement à offrir leur vie et, me semble-t-il, personne ne devrait hésiter à contribuer, dans la mesure de ses moyens financiers, aux frais de la guerre où nous sommes lancés. En conséquence, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable représentant de Camrose (M. Marshall) :

Que M. l'Orateur ne quitte pas immédiatement le fauteuil, mais que la Chambre forme un comité pour étudier les voies et moyens de conscrire la richesse produite par des opérations financières et obtenir ainsi une plus égale répartition de sacrifice.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est) : Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé d'intervenir dans le présent débat; de fait, j'aurai très peu à dire au cours de la présente session. Un des membres de notre groupe a déjà exposé notre attitude à l'égard de la participation du Canada dans la présente guerre. Je suis d'accord avec la déclaration qu'il a faite et j'espère, dans les limites de cette déclaration, faciliter autant que possible les travaux de la Chambre.

Je tiens cependant à dire un mot au gouvernement et particulièrement au premier ministre (M. Mackenzie King). Nous sommes en période de trouble. Nombre de gens se rappellent la dernière guerre et les promesses qu'on a alors faites. Tous savent que ces promesses n'ont pas été tenues. Cependant, je suis sûr qu'un grand nombre de personnes, comme moi-même et d'autres membres de la Fédération du commonwealth coopératif, ont accepté la participation du Canada dans cette guerre parce qu'ils estiment que des questions vitales sont en jeu et croient que si les puissances en guerre contre l'Allemagne sont vic-

torieuses il nous sera plus facile de maintenir nos institutions démocratiques et d'ériger sur ce fondement une société meilleure.

Je tiens à rappeler au Gouvernement l'importance primordiale de conserver à la population, pendant la durée du conflit, le plus possible de ses libertés civiles. Mettons un frein à la censure. Déjà on m'apprend que deux émissions radiophoniques organisées par le groupe auquel j'appartiens ont été interdites à Vancouver.

Lorsque je défendais l'attitude que nous avons prise à l'égard de la participation du Canada à la guerre, l'objection que j'ai eu à combattre était que, dès notre participation dans une guerre, nos libertés civiles nous sont supprimées et nous n'avons aucune assurance qu'elles seront jamais rétablies. J'ai foi en mes concitoyens. Je suis persuadé que d'autres, autant que moi, désirent vivement le maintien des libertés civiles et des institutions démocratiques et j'espère que si l'on juge nécessaire de supprimer certaines libertés et certains privilèges dont nous jouissons actuellement on s'en tiendra au strict minimum et que ces libertés et privilèges seront restaurés dès l'issue du conflit. Je signale ce point au premier ministre (M. Mackenzie King) et je crois qu'une déclaration devrait être faite à ce sujet avant la prorogation du Parlement.

Je ne désire pas me prononcer sur l'amendement. Si je savais au juste ce qu'il veut dire je pourrais voter en connaissance de cause. J'ai dit à maintes reprises dans cette enceinte—sans qu'on en tienne compte, bien entendu—que si mes amis de la gauche connaissaient la distinction ou le rapport qui existent entre la finance et la propriété, ils ne soutiendraient pas continuellement les mêmes théories. Aujourd'hui la finance représente la propriété; on ne peut mobiliser l'une sans mobiliser l'autre. Mes honorables amis prétendent s'opposer à l'étatisation de l'industrie et cependant ils veulent étatiser la finance. L'Etat ne peut s'emparer de la finance sans prendre aussi le contrôle de l'industrie et, même si c'était possible, l'étatisation de la finance sans l'étatisation des biens matériels dont la finance permet l'échange serait une mesure inutile. Si quelque créditiste pouvait expliquer à la Chambre ce que son groupe entend par la conscription de la finance, il rendrait un grand service et, pour ma part du moins, je pourrais me prononcer en connaissance de cause sur cet amendement. Si je ne sais à quoi m'en tenir, je devrai voter négativement.

Mlle AGNES C. MACPHAIL (Grey-Bruce) : Dans le discours de cet après-midi, j'ai remarqué tout particulièrement le passage suivant :